

RÈGLEMENT - L'HIVERNAL DES CROSS DU – ÉTAPE DE CRUAS (07)

Article 1 – Organisation

L'étape de Cruas est organisée conjointement par :

- Cruas Triathlon, Tri 07 Privas et le Comité Drôme-Ardèche de Triathlon,
- avec le soutien de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Triathlon.

L'épreuve est affiliée à la Fédération Française de Triathlon (FFTri) et déclarée sous le numéro d'organisateur FFTri [à compléter]. Elle bénéficie de la couverture d'assurance fédérale souscrite auprès de la MAIF (contrat n°4 464 742K).

Article 2 – Lieu et date

L'épreuve aura lieu à Cruas (Ardèche) le 17/01/2026, sur un site naturel et sécurisé.

Article 3 – Formats et catégories

Catégorie	Format	Distances	Conditions
Jeunes 6-9 ans	Découverte	250 m / 1 km / 250 m	Mini-poussins à poussins
Jeunes 8-11 ans	Initiation	500 m / 2 km / 500 m	Poussins à pupilles
XS (Jeunes 12 ans et +)		2 km / 5,5 km / 1 km	Benjamins à minimes
S Open (Jeunes à partir de Cadets)		4 km / 11km / 2km	Cadets à juniors et Adultes

Article 4 – Programme prévisionnel

Horaire	Épreuve	Catégorie
10h00 – 10h45	Ouverture du parc à vélos	6-9 et 8-11
11h00	Départ 6-9 ans	Mini poussins / poussins
11h30	Départ 8-11 ans	Poussins / pupilles
12h00	Podiums et remise des récompenses	6-9 et 10-11ans
13h00 – 13h45	Ouverture du parc à vélos	XS et S
14h00	Départ XS	
15h00	Départ S	
16h00	Podiums et remise des récompenses	6-9 et 10-11ans

Un briefing coureurs sera donné 15 minutes avant chaque départ.

Article 5 – Inscriptions

- Uniquement en ligne sur www.sportnconnect.com.
- Tarifs : Jeunes : 10 € / Adultes (format S) : 30 €
- Inscriptions nominatives et non transférables.
- Aucune inscription sur place.

RÈGLEMENT - L'HIVERNAL DES CROSS DU – ÉTAPE DE CRUAS (07)

Article 6 – Classements et qualifications

Classements par année de naissance pour les jeunes. Classement scratch homme/femme pour les adultes. Seuls les jeunes peuvent prétendre à la qualification pour la finale régionale (≤ 60 % du temps du premier). Podiums : médailles et lots aux 3 premiers.

Article 7 – Matériel et parc à vélos

Contrôle à l'entrée : casque attaché, plaque de cadre, freins, bouchons de cintre. Interdiction de circuler à vélo dans le parc.

Article 8 – Sécurité

Casque obligatoire. Seuls les VTT à cintre plat sont autorisés (gravel et cyclo-cross interdits). Présence de secouristes, signaleurs, patrouille VTT. Briefing sécurité obligatoire.

Article 9 – Respect de l'environnement

Toute dégradation du site ou jet de déchet hors zones de propreté entraîne une disqualification immédiate. Balisage biodégradable.

Article 10 – Annulation

En cas d'annulation pour conditions météorologiques ou raisons de sécurité, les inscriptions seront remboursées à hauteur de 75 %.

Article 11 – Assurance et responsabilité

Licenciés FFTri couverts par leur licence. Non-licenciés : Pass compétition obligatoire. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel.

Article 12 – Droit à l'image

L'inscription à l'épreuve implique l'autorisation donnée aux organisateurs d'utiliser les images prises pendant la manifestation à des fins de communication.

Article 13 – RGPD

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 et à la loi Informatique et Libertés, les informations recueillies lors de l'inscription des participants sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'organisateur, Cruas Triathlon, à des fins de gestion administrative, sportive et de communication liées à l'épreuve.

Les données collectées (nom, prénom, sexe, date de naissance, club, licence, coordonnées) sont nécessaires au traitement de l'inscription, à l'établissement des résultats et à la diffusion de classements publics.

RÈGLEMENT - L'HIVERNAL DES CROSS DU – ÉTAPE DE CRUAS (07)

Elles peuvent être transmises à la Fédération Française de Triathlon (FFTri), à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, et aux prestataires techniques (chronométrage, plateforme d'inscription) strictement pour les besoins de l'organisation.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation du traitement de ses données.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en écrivant à : contact@cruas-triathlon.fr

Article 14 – Contestations

Les contestations seront examinées par le jury de course (arbitres FFTri + directeur de course). Les décisions sont sans appel.

Article 15 – Acceptation du règlement

L'inscription à l'épreuve implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Contacts

Organisateur : Cruas Triathlon

Email : contact@cruas-triathlon.fr

Site : www.cruas-triathlon.fr

Directeur de course : Alexis BOUVIER